****

**Soutenir les acteurs de la « demande »**

**- Se lancer**

**Charte de l’équipe de projet**

*21.12.2018*

*Préparé par Université de Maastricht – Livrable DT2.2.1 bis*

|  |  |
| --- | --- |
| À qui cet outil s’adresse-t-il ? | Équipe de projetAssemblée générale de copropriétéGestionnaire du bâtiment/Concierge |
| Quel est l’objectif de cet outil ? | Il est important, dans le cadre de la constitution d'une équipe de projet interne, de convenir du mandat de celle-ci. Cet outil entend fournir un modèle et des exemples de charte d'équipe. |
| Comment utiliser cet outil ? | Lisez les informations générales et copiez le modèle présent dans votre propre document Word. |
| Étapes suivantes | Prendre en charge la communication, les informations provenant des experts, les votes, les formations, le planning de gestion du projet et la coordination de la mise en œuvre du projet. |

**Qu'est-ce qu'une charte d'équipe ?**

La charte décrit le **mandat** de l'équipe et donne **pouvoir** à une personne ou à un groupe de personnes de prendre des mesures lorsque cela s'impose. Dans le cas de la rénovation énergétique d'une copropriété, l’équipe de projet a pour mandat d'échanger, au nom des copropriétaires, avec l'ensemble des parties impliquées dans le projet de rénovation et de prendre certaines mesures.

**Pourquoi est-il important d'établir une charte d'équipe ?**

La rénovation énergétique d'une copropriété est un projet conséquent. Il est essentiel d'identifier les personnes qui seront autorisées à prendre certaines décisions. Certaines décisions (ex. : circonstances imprévues, dépassement de budget) peuvent nécessiter le plein consentement de l'ensemble des copropriétaires, tandis que d’autres décisions (ex. : emplacement d'un tuyau ou d'un câble, période de mise hors service des ascenseurs) peuvent être traitées par l’équipe de projet. Ce mandat nommera également le contact privilégié entre les copropriétaires et les professionnels, ainsi que la personne chargée de prendre des décisions en cas d'urgence.

**CHARTE D'ÉQUIPE**

## Modèle de charte d'équipe avec exemple de texte

***Les paragraphes ci-dessous constituent le point de départ de votre propre charte d'équipe. Adaptez-la en fonction de vos besoins et à votre convenance.***

1. **Contexte :** nous mettons en œuvre un projet de rénovation énergétique dans notre immeuble en copropriété. Ce projet adopte une approche holistique du bâtiment dans son ensemble. Dans la mesure du possible, nous utilisons des produits durables dans le cadre de notre projet. En tant que copropriété, notre objectif vise à réduire notre consommation d'énergie [peut être spécifiée en fonction de la source d'énergie] de xx % par rapport à [année de référence].
Pour y parvenir, nous mettons en place une équipe de projet. Cette charte identifie les rôles et les responsabilités de l’équipe.
2. **Objectif de l’équipe :** l’équipe de projet représente le groupe de personnes possédant l’expertise nécessaire pour préparer, superviser et gérer le projet de rénovation de la copropriété et assurant la liaison entre les professionnels et les propriétaires.
3. **Composition et rôles :** les membres de l'équipe de projet occupent les rôles suivants (voir « Déterminer sa capacité à gérer un projet de rénovation énergétique »\*)
	* Mme/M. [insérer le nom] est notre expert(e) capable de comprendre et d'évaluer les solutions techniques proposées et de communiquer avec les professionnels de la construction lors de la phase de planification de projet.
	* Mme/M. [insérer le nom] est notre expert(e) capable de comprendre et d'évaluer les plans proposés par les experts financiers concernant le financement du projet de rénovation (prêts, subventions, taux d’intérêt, modalités de remboursement, etc.).
	* Mme/M. [insérer le nom] est notre expert(e) chargé(e) de contrôler l'avancement des travaux et de vérifier que ceux-ci sont conformes aux normes fixées.
	* Mme/M. [insérer le nom] est notre expert(e) capable de comprendre et d'évaluer les plans de rénovation en termes de gains d'efficacité énergétique et les différentes solutions proposées en matière d'efficacité énergétique.
	* Mme/M. [insérer le nom] est notre expert(e) pour la communication d'informations complexes auprès des autres propriétaires.
	* Mme/M. [insérer le nom] est notre expert(e) chargé(e) de la coordination de cette équipe de projet.
4. **Mandat :** l'équipe travaillera dans les limites définies par l’Association des copropriétaires. Le budget convenu s'élève à xxxx €. Tout écart par rapport au budget supérieur à xx % sera examiné avec l'Assemblée de copropriétaires qui décidera de convoquer ou non une réunion de tous les membres. La durée du mandat convenue s'étend à xxxx mois. Tout écart par rapport à la planification de plus de xx % sera examiné avec le syndic de copropriété qui décidera de convoquer ou non une réunion de tous les membres.
5. **Réunions avec le syndic :** l'équipe de projet se réunira chaque [xx jour] avec l'Assemblée de copropriétaires pour discuter des progrès réalisés.
6. **Coopération de l'équipe :** l'équipe de projet travaille selon les règles suivantes :
	* Nous nous écoutons les uns les autres et écoutons les autres copropriétaires avec respect.
	* Au cours de la phase de préparation, les membres de l’équipe élaboreront ensemble les plannings à présenter aux copropriétaires.
	* Pendant le projet, l'équipe rencontre brièvement les ouvriers chaque matin afin de passer rapidement en revue les travaux réalisés la veille et ceux qui seront réalisés dans la journée à venir.
	* Chaque semaine, les perspectives d'avancement pour la semaine à venir et de l'ensemble du projet seront examinés avec le coordinateur de l'entreprise de construction.
7. **Urgences :** en cas d'urgence, l'équipe de projet (ou les membres présents) est habilitée à prendre des mesures pour éviter autant que possible tout dommage à la propriété. L'Assemblée de copropriété ainsi que les autres membres de l'équipe seront contactés et entendu le plus tôt possible durant le processus de prise de décision.
8. **Signatures :** assurez-vous de faire signer ce document par l'Assemblée de copropriété ainsi que par tous les membres de l'équipe de projet.

\*: l'outil « Déterminer sa capacité à gérer un projet de rénovation énergétique » figure sur la gauche :